Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260709-DELIB0907260007-DE

COMMUNE DE TRÉFLAOUÉNAN

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 juillet 2026	Le jeudi neuf juillet deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PONTU Jacques.
Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15	**Présents** : PONTU Jacques, OLLIVIER Serge, GRALL Florence, GUEGUEN Serge, HALLER Patrick, MILIN Catherine, LE REST Jocelyne, LAURANS Delphine, ABGRALL David, LE LEZ Laurie et EDERN Carole.
Secrétaire de Séance Jocelyne LE REST	**Procurations :** MUZELLEC Marie-Catherine donne procuration à LE LEZ Laurie, RAZIL Jean-Luc donne procuration à GUEGUEN Serge, DIDOU Charlez donne procuration à OLLIVIER Serge et MONTAC Henri donne procuration à PONTU Jacques.
N° Délibération	**DELIB0907260007**

Objet : HAUT-LEON COMMUNAUTÉ- INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : MODIFICATION DE L'ETABLISSEMENT DE GESTION DES DÉCHETS AU LIEU DIT TY KORN-PLOUGOULM

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 7 mai 2026 l'ouverture d'une consultation du public de quatre semaines a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par la Communauté de Commune du Haut Léon Communauté, dont le siège est situé 29 rue des Carmes 29250 Saint Pol de Léon, en vue de la modification de la gestion de l'établissement de gestion de déchets au lieu – dit Ty Korn à Plougoulm (29250)

Les communes concernées sont Plougoulm, Sibiril, Plouénan et Tréflaouénan

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera du mercredi 3 juin 2026 au vendredi 3 juillet 2026 inclus, le dossier restera déposé aux mairies de Plougoulm, Sibiril, Plouénan et Tréflaouénan où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. L'avis du conseil municipal est sollicité au plus tard jusqu'au 17 juillet 2026.

Les observations pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Plougoulm ou adressées directement en préfecture par écrit ou par voie électronique (pref-consultation@finistere.gouv.fr).

Le dossier et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère : https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Consultations-du-public-Industries.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement est le préfet du Finistère.
Haut-Léon Comunauté souhaite réaliser aujourd'hui des travaux de réaménagement au niveau de l'actuel quai transfert en créant 2 trémies supplémentaires et une alvéole de stockage au sol, afin d'améliorer les conditions de transit des déchets.

Le Maire fait état des modifications apportées afin d'améliorer les conditions d'exploitation, l'exploitant projette de :
▪ rénover le quai de transfert des ordures ménagères existant par les travaux suivants :
-remplacement de certains bacs de couverture ;
-changement des rideaux métalliques ;
-reprise des systèmes de commandes électriques ;
-rénovation des bavettes des trémies ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260709-DELIB0907260007-DE

-reprise des réseaux de récupération des écoulements ;
-reprise du réseau d'eaux pluviales de la toiture du bâtiment ;
▪ construire :
-un nouveau bâtiment de 70 m² abritant deux nouvelles trémies pour le transit des déchets recyclables issus du tri sélectif (emballages en plastique, en carton et en métal, papiers recyclables, petits déchets en aluminium) ;
-une alvéole de stockage au sol de 26 m² (environ 30 m³) sur le quai haut pour accueillir des déchets en cas de dysfonctionnement de l'une des trémies ;
-un auvent sur le quai bas pour ranger du petit matériel d'exploitation et d'entretien du quai de transfert ;
▪ étendre les quais haut et bas existants vers l'Ouest afin de permettre l'accès aux nouvelles trémies et à la nouvelle alvéole.

Pour information, les nouvelles trémies seront équipées d'un éclairage extérieur.
Le projet prévoit également de modifier la gestion des écoulements issus du quai de transfert : suite aux travaux, ces écoulements seront collectés puis dirigés vers un débourbeur et un séparateur avant rejet au milieu naturel (boisement en pente à l'Est). En outre, une vanne de rétention sera mise en place en amont du point de rejet et des bordures seront installées au point bas de ce secteur pour y créer une zone de rétention en cas d'incendie au niveau du quai de transfert.
Ces modifications permettront :
▪ de faciliter la gestion du transit des déchets recyclables, avec le dépôt des déchets collectés dans des trémies qui alimentent des camions FMA ;
▪ de réduire les nuisances sur l'environnement, notamment par la gestion des écoulements issus des déchets recyclables et des ordures ménagères en transit ;
▪ de rapprocher la zone de transit des déchets recyclables du pont-bascule ;
▪ de disposer en permanence d'une alvéole de secours en cas de dysfonctionnement d'une des 4 trémies.

À ce stade du projet, il est prévu que l'actuelle zone de transit des déchets recyclables devienne un atelier/garage pour l'entretien et la maintenance des véhicules de HLC (camions et voitures).

L'avis du conseil municipal est sollicité au sujet de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- Donne un avis favorable à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacques PONTU

La Secrétaire de séance,
Jocelyne LE REST

MAIRIE DE TREFLAOUENAN 29440

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le
Affiché en Mairie le